

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 714 approuvant les états de dégrèvements présentés le 17 mai 1966 par le Ministre des Finances.

n° 714

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 mai 1966

Numéro JO  
n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro  
1 juillet 1966

### TEXTE INTÉGRAL

Sont approuvés les états de dégrèvements présentés le 17 mai 1966 par le Ministre des Finances, à savoir : 1° L'état de désrèvement d'office n° 3/1966 comprenant six (6) cotes admises partiellement ou en totalité en non-valeur pour un montant de soixante mille cinq cent quatre-vingt-douze francs (60.592 fr.) ; 2° L'état de dégrèvements prononcés au Contentieux ou au Gracieux n° 4/1966 comprenant quatre (4) cotes admises partiellement ou en totalité en non-valeur pour un montant de quatre-vingt dix-huit mille neuf cent vingt-huit francs (98.928 fr.).